


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE D'AVRILLY

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le 
ID : 003-210300141-20190405-2019_19-DE

DCM 2019-19

Séance du 5 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette DELORME, Maire.

PRESENTS : M. Johnny CARRE, Mme Janet CROMWELL, Mme Claudette DELORME, M. Jean-Paul DUPUY, Mme Valérie LIMONET, M. Sylvain NAFFETAS, M. Jean-Marc VELUT

Convocation du 29 mars 2019

M. Sylvain NAFFETAS est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition 2019 en demandant de conserver les taux d'imposition de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

• **DECIDE** de conserver les taux d'imposition de l'année précédente et donc d'arrêter les taux des taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,74%
- Taxe foncière bâtie : 10,62%
- Taxe foncière non bâtie : 28,07%

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Claudette DELORME

